

Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
Secteur Production primaire
Adresse Unité de contrôle AFSCA

Date :

Objet : demande de dérogation pour le marquage des œufs de classe B.

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous demandons une dérogation pour le marquage, avec le code de producteur et un "B" ou point coloré, des œufs B directement livrés depuis un établissement de production à une entreprise de denrées alimentaires, conformément :

- au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ;
- au règlement (CE) n° 589/2008 de la Commission du 23 juin 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation applicables aux œufs ;
- à l'arrêté royal du 10 novembre 2009 relatif aux normes de commercialisation des œufs.

Il s'agit de l'établissement de production :

Dénomination :

Nom du responsable :

Adresse de l'établissement de production :

Code de producteur :

Il s'agit de l'entreprise de denrées alimentaires :

Dénomination :

Nom du responsable :

Adresse de l'entreprise de denrées alimentaires :

Le responsable de l'entreprise de denrées alimentaires, mentionné ci-dessus, s'engage à utiliser les œufs livrés de l'établissement de production susmentionné exclusivement pour la transformation dans son entreprise. Le responsable de l'entreprise de denrées alimentaires s'engage également à assumer la responsabilité de ces livraisons.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

*Nom et signature du responsable
de l'établissement de production*

*Nom et signature du responsable
de l'entreprise de denrées alimentaires*